

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le Vingt-sept Janvier deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 21 janvier 2022 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CASAS Corinne, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, POULY Chantale, PREMEL Quentin.

**Procurations** : Séverine BRESSON à Michel CHABRIER.  
Christophe GARCIA à Sandrine FAURE  
Florence PENAY à Jean-Pierre HEBRARD  
David VINCENT à Christian DAUZAT  
Necla YUCEL à Rémi MONTESSINOS

**Secrétaire de séance** : Virginie CLEMENT  
**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'installation à titre gratuit de 3 abribus par la Région Auvergne Rhône Alpes

Vote : pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

**VOTE : Pour 16 Contre : 3 Mr Montessinos Mme YUCEL et Mr PREMEL.**

Monsieur MONTESSINOS Rémi dit qu'ils vont voter contre car comme ils l'ont exprimés lors du conseil municipal du 16 décembre 2022, les tarifs municipaux n'ont pas été discutés en commission.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Engagement des dépenses d'investissement (BU 2022)
- 2- Approbation du PLUI de Riom Limagne et Volcans
- 3- Renouvellement de la Convention « Services Communs » avec RLV
- 4- Tarifs municipaux 2022 (rectificatif)
- 5- Détachement d'un agent municipal
- 6- Questions diverses

### **1- Engagement des dépenses d'investissement BU 2022 :**

Afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire de prendre une délibération. Ces dépenses sont limitées à 25% des dépenses d'investissement 2021 soit par opération :

Crédits ouverts au budget 2021 : 363 432.44 € x 25% = 90 858.11 €

opération	libellé	autorisation accordée (25% maximum)
20	immobilisations incorporelles	12 203.09 €
090	Espace Culturel	1 324.20 €
091	salle des fêtes	20 270.96 €
098	Mairie	2 243.75 €
099	Ecole	20 989,53 €
104	Voirie rurale	6 113.82 €
105	voirie urbaine	14 350.65 €
106	matériel de voirie	2 128.16 €
107	Restaurant scolaire	629.40 €
110	espace sportif	10 604,55 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 858.11 €</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **2- Approbation du PLUi de Riom Limagne et Volcans :**

Monsieur le Maire rappelle le contexte réglementaire, la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 qui impose que le rythme d'artificialisation des sols ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 10 derniers années.

Ainsi, de 2009 à 2017 il a été consommé 435 ha au niveau de RLV d'où pour le PLUi 2022-2032 une consommation autorisée de 277 ha ; ce qui amène à une diminution des surfaces à urbaniser de 48.49 % et donc une obligation de densification.

Il y aura quelques conséquences sur le zonage de notre commune.

Le projet local de l'habitat nous autorise la construction de 51 logements entre 2019 et 2032 sachant qu'entre 2019 et 2021, 18 logements ont déjà été construits.

Monsieur le Maire présente ensuite le zonage qui peut être consulté sur le site de RLV.

Ce nouveau zonage se caractérise par le classement en zone agricole de l'extension possible de la zone artisanale de Champ de Garay car RLV veut porter son effort d'investissement sur le Biopôle dont le développement reste prioritaire.

Il permettra, suite à la prise en compte de la remarque faite à RLV, la construction d'une résidence pour les aînés à proximité de l'espace sportif.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de donner un avis favorable avec remarque.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **3- Renouvellement de la Convention « Services Communs » avec RLV :**

Cette délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur, la composition des classes à la rentrée scolaire 2022-2023 n'étant pas connue à ce jour.

#### **4- Tarifs municipaux 2022 (rectificatif) :**

Compte tenu de la situation sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui génère de nombreuses absences d'élèves, il n'est donc pas possible d'appliquer les tarifs de la garderie votés en décembre 2021.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs 2021 de la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **5- Détachement d'un agent municipal :**

Il y a lieu de porter à connaissance du conseil le détachement d'un agent municipal au profit de l'école Saint-Joseph pour assurer les cours d'éducation physique et sportive pour une durée hebdomadaire de 8h45, à compter du 31 janvier 2022.

Cet agent remplacera l'agent de RLV qui dispensait ces cours jusque-là. Cet adjoint d'animation est titulaire d'une licence STAPS et remplit toutes les conditions pour assurer cet enseignement.

Monsieur MONTESSINOS Rémi intervient et demande des explications sur ce détachement au profit de l'école privée Saint-Joseph, étant entendu que la commune participe déjà aux frais de scolarité des enfants de Saint-Beauzire scolarisés dans cet établissement.

Monsieur le Maire répond qu'avant la fusion des communautés de communes formant aujourd'hui RLV, la communauté de communes Limagne d'Ennezat finançait gratuitement pour les communes, l'enseignement de la musique et de l'EPS dans les écoles publiques et privées.

Depuis la création de RLV, le coût de ces enseignements spécialisés a été porté à la charge des communes.

Jusque-là, l'enseignant de l'EPS à l'école Saint-Joseph était donc assuré par un personnel de RLV.

Suite à la suppression des TAPS un agent d'animation de la commune a dû être employé à d'autres tâches. Cet agent étant titulaire d'une licence TAPS est tout à fait apte à enseigner l'EPS en lieu et place de l'actuel moniteur dont le coût horaire est élevé.

Monsieur MONTESSINOS Rémi dit que la commune a pour mission de payer pour l'école publique. Cela n'est-il pas hasardeux de payer pour l'école Saint-Joseph ?

Monsieur DAUZAT Christian dit que ça remonte à très longtemps et que toutes les garanties ont été prises auprès du Centre Diocésain, de Gestion et de l'académie.

#### **6- Financement de 3 abribus par la Région Rhone Alpes Auvergne :**

La Région nous a proposé d'installer gratuitement 3 abri bus en remplacement des abribus installés Rue des Moines, à Epinet et à Tarnat.

La commune prend à sa charge la confection des dalles dont le coût sera remboursé par la Région à hauteur de 80 % pour un montant maximum de 800 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation de ces trois abri-bus.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

## **7-Questions diverses :**

### **A- Transport Communauté d'Agglomération :**

Une ligne expérimentale tous voyageurs à destination de Riom et desservant Chappes -Saint-Beauzire -Ménérol -Riom est en projet.

### **B- Installation de 2 bornes de recharge électrique**

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées prochainement par RLV en bout de parking, au carrefour de la rue du Pont Neuf et de la rue des Hortensias.

#### **Dates à retenir :**

- 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30 : Conseil communautaire à Mozac
- 2 février 2022 à 16h30 : Réunion Conseil Départemental -La culture- à Ennezat
- 2 février 2022 à 18h30 : Grand Clermont
- 2 février 2022 à 20h00 : Réunion commissions finances à RLV
- 8 février 2022 à 18h00 : Conseil syndical du SBA
- 9 février 2022 à 18h30 : Commission culture RLV au centre culturel à Volvic
- 11 février 2022 à 9h00 : Commission agriculture
- 15 février 2022 à 9h00 : Réunion SIEG réfection conduite eau rue des Dômes
- 15 février 2022 à 18h30 : Conférence des Maires à RLV
- 16 février 2022 à 20h00 : Comice Agricole à Ennezat
- 17 février 2022 à 18h30 : Commission « Enfance et jeunesse » à Riom
- 18 février 2022 à 10h00 : Commission Communale des Impôts Directs
- 23 février 2022 à 18h00 : Grand Clermont

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

**Fin de séance : 21 h 30**

**Le Maire,  
Jean-Pierre HEBRARD**

